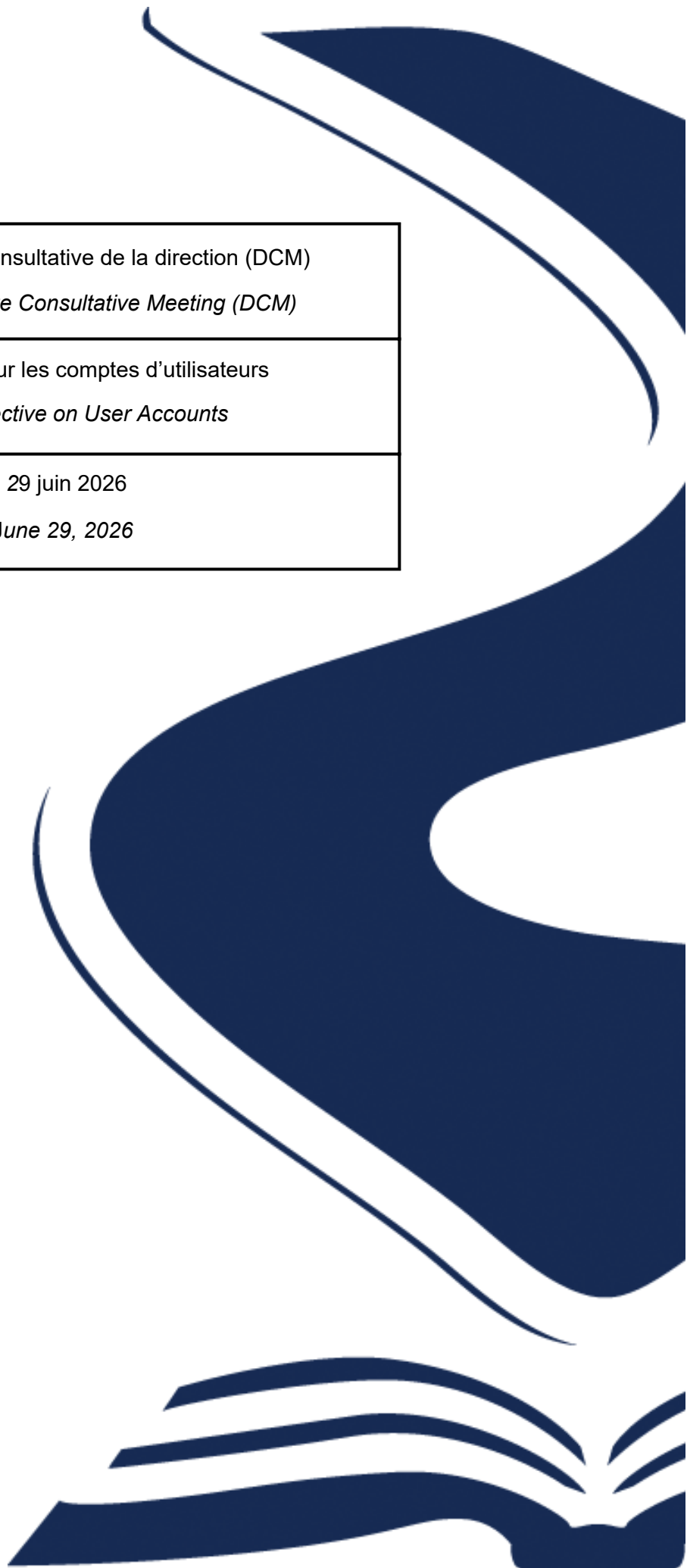


Instance <i>Body</i>	Réunion consultative de la direction (DCM) <i>Directorate Consultative Meeting (DCM)</i>
Titre du document <i>Document Title</i>	Directive sur les comptes d'utilisateurs <i>Directive on User Accounts</i>
Date approuvée <i>Date of Approval</i>	29 juin 2026 <i>June 29, 2026</i>





Directive sur les comptes d'utilisateurs (Adoptée au DCM du 29 juin 2026)

CRÉATION

Les comptes d'utilisateurs sont créés **UNIQUEMENT** par la saisie des données d'emploi dans le système de paie (« Paie »). Veuillez noter que pour les employé(e)s occasionnel(le)s, une demande GRDS doit être effectuée afin de les ajouter aux listes de distribution telles que « **Board** » ou « **Schools** ».

Pour les applications spécifiques telles que **DOFIN, GPI, AVANT-GARDE, JADE-TOSCA, PAIE et ACHATS**, une demande doit être adressée au gestionnaire de l'application avec copie conforme au directeur des services éducatifs et de la technologie.

Pour les applications Web telles que **INFINI, ALTI-LOGIX, GPI INTERNET et MOZAIK PORTAIL**, une demande doit être adressée au gestionnaire de l'application avec copie conforme au directeur des services éducatifs et de la technologie.

SUPPRESSION DES ACCÈS

La suppression des accès aux applications administratives telles que **DOFIN, GPI, AVANT-GARDE, JADE-TOSCA, PAIE et ACHATS** sera effectuée sur instruction des ressources humaines.

La suppression des accès aux comptes Web tels que **INFINI, ALTI-LOGIX, GPI INTERNET et MOZAIK PORTAIL** sera effectuée sur instruction des ressources humaines.

FERMETURE D'UN COMPTE D'UTILISATEUR (ouverture d'une session informatique et accès à Microsoft 365)

– Fin d'emploi des employé(e)s saisonniers

- Aucune intervention de l'administrateur n'est requise.
- En ce qui concerne l'accès aux comptes de ce groupe d'employé(e)s, dont l'emploi prend fin en juin mais qui reviennent en août (p. ex., technicien(ne)s, préposé(e)s), les comptes demeurent actifs (ouverture d'une session informatique et Microsoft 365), sauf avis contraire des ressources humaines.

– Congédiement pour motif valable

- L'administrateur informe les ressources humaines de la situation.
- Les ressources humaines modifient le code de l'employé(e) dans le système de paie.
- Les ressources humaines avisent le service de la technologie afin de désactiver immédiatement le compte utilisateur et tous les accès.



– Démission

- L'employé(e) informe son supérieur de son intention de démissionner.
- L'administrateur avise les ressources humaines en transférant le courriel de l'employé(e) à [pension retirement resignation HR@rsb.qc.ca](mailto:pension_retirement_resignation_HR@rsb.qc.ca).
- Les ressources humaines mettent à jour le dossier de l'employé(e) dans le système de paie.
- Le service de la technologie exécute chaque semaine un script automatisé qui produit une liste des comptes à désactiver.

– Fin d'emploi faute de travail

- Le service de la technologie exécute chaque semaine un script automatisé qui produit une liste des comptes à désactiver.
- Après 16 mois sans rémunération, les comptes sont désactivés.

– Retraité(e)s

- L'employé(e) informe son supérieur de son intention de prendre sa retraite.
- L'administrateur avise les ressources humaines en transférant le courriel de l'employé(e) à [pension retirement resignation HR@rsb.qc.ca](mailto:pension_retirement_resignation_HR@rsb.qc.ca).
- Le service de la technologie désactive les comptes après trois (3) périodes consécutives sans rémunération.
- Le service de la technologie réactive automatiquement le compte utilisateur lors du prochain versement de salaire lié à une reprise du travail.

– Décès

- Tous les accès sont supprimés immédiatement lors du décès.

REMARQUE

Une fois le compte désactivé, l'employé(e) n'a plus accès à aucune application de Riverside, y compris les applications Microsoft 365. Si le compte de l'employé(e) n'est pas désactivé, mais que celui-ci est retiré d'un groupe associé à un département, une école ou un centre, il n'aura plus accès aux applications Riverside. Toutefois, l'employé(e) conservera son accès à l'application Microsoft 365.